



Chèque émis sur compte cloturé

Par **jmctp**, le **11/08/2015** à **10:51**

tabac presse nous avons été réglé par un soit disant chef d'entreprise pour 200€ d'achat effectué dans notre magasin en 08 2014. Nous avons réalisé copie du chèque, avons relevé l'identité du signataire et les informations de sa pièce d'identité que nous lui avons demandé de nous présenter lors de l'opération. Ce chèque nous revient impayé au motif sans provision et compte clôturé ... l'entreprise n'existe plus et c'est le neveu du chef d'entreprise qui lui aurait dérobé à son insu des formules de chèque.

Ma question: la banque peut-elle être impliquée dans ses responsabilités liée à sa mise à disposition de moyen de paiement, peut-on lui demander la preuve de sa demande de restitution des formules de chèque restant en possession du tireur ?

merci à vous.